

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°11/22

Objet : « Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Edition support de restitution	1 200,00 €	Conseil Départemental de la Savoie	4 500,00 €
Supports pédagogiques	3 000,00 €		
Formation animateurs	300,00 €		
TOTAL	4 500,00 €	TOTAL	4 500,00 €

Article 2

Le Conseil Départemental de la Savoie sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **09 MAI 2022**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

